

**Le COMITÉ DÉFENSE  
ET DÉVELOPPEMENT DE  
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC**

**Préparation de  
la Loi d'avenir  
pour l'agriculture**

**SERVICE PUBLIC  
en MILIEU RURAL  
et AMENAGEMENT  
du TERRITOIRE**

**Le 8 avril 2013  
au Lycée Professionnel Agricole  
de LAPALISSE**

44 avenue Charles de Gaulle - LAPALISSE (03)

# Le COMITÉ DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (C D D E A P)

- Son origine, son but
- Ses membres
- Ses actions 2010-2012
- Son calendrier 2013
- Les soutiens au CDDEAP

## Son origine, son but

Il a vu le jour le 10 novembre 2009, à l'occasion des assises de l'enseignement agricole public organisées par le ministère de l'agriculture, en réaction à celles-ci.

Le Comité permanent regroupe des **personnels et des usagers de l'enseignement agricole public**, ainsi que **des personnalités et organisations politiques**, dans le but :

- **d'informer** l'opinion sur l'état de l'enseignement agricole public,
- **de proposer** des solutions pour en améliorer l'audience et le fonctionnement,
- **et d'agir** pour que ses propositions soient mises en oeuvre.

## Ses actions 2010-2012

■ Lancement du comité lors d'une conférence de presse au Sénat le 17 novembre 2010.

■ Organisation de **4 opérations « vérité » dans des établissements publics agricoles**, en appui des sections locales SNETAP-FSU et SYAC-CGT : journées de visite et de rencontres avec les personnels, les usagers et les partenaires territoriaux, afin de prendre la mesure des savoir-faire, du potentiel, mais aussi des dégradations subies. Année scolaire 2010-2011.

■ **Forum-débat** organisé au Salon international de l'agriculture le 28 février 2012 sur le thème : « *Le modèle de développement agricole et les territoires ruraux évoluent : quelles conséquences sur les politiques publiques en termes de formation et d'éducation ?* ».

## Les élus soutenant l'Enseignement Agricole Public en région Auvergne

- Le président du Conseil général :  
**Monsieur Jean-Paul Dufregne**
- Le Maire de Lapalisse :  
**Monsieur Jacques De Chavannes**
- Le Député :  
**Monsieur Gérard Charasse**

Contact : Maryse CHABRILLAT  
[snetap.auvergne@gmail.com](mailto:snetap.auvergne@gmail.com)  
Portable : 06 15 22 27 52

## Ses membres

Des dirigeants et élus du Parti Communiste Français, du Parti de Gauche, de la Gauche Unitaire, du NPA, du Parti Socialiste, des Verts, de la FCPE, de la FIDL, de la Confédération Paysanne, du MODEF, du SYAC-CGT, de la FNAF-CGT, du SNEP-FSU et du SNETAP-FSU.



## Son calendrier 2013

Organisation de **4 ateliers sur des thématiques particulières à l'Enseignement Agricole Public** dans le cadre de la préparation de la Loi d'avenir pour l'agriculture :

### Atelier n° 1

■ Les exploitations agricoles des établissements agricoles publics

### Atelier n° 2

■ **Service public en milieu rural et aménagement du territoire**

### Atelier n° 3

■ Promotion sociale

### Atelier n° 4

■ Alimentation et sécurité sanitaire

# FICHE SIGNALÉTIQUE ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (E A P)

## L'EAP en chiffres

- Ses établissements
- Ses CFA et CFPPA
- 3 voies de formation
- 4 filières de formation
- Ses élèves

L'enseignement agricole public représente la deuxième communauté éducative de France.

Il est sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

### Ses établissements

- 216 établissements publics
- 617 établissements privés
- 141 centres d'apprentis dont 98 CFA publics
- 617 centres de formation adultes dont 223 publics
- 12 établissements supérieurs publics
- 200 exploitations ou ateliers technologiques rattachés aux EPLEFPA

Un total de 833 établissements de l'enseignement technique et 19 établissements supérieurs.

### 3 voies de formation

- La formation scolaire initiale
- La formation en apprentissage
- La formation adulte

### Ses CFA et CFPPA

Les CFA (Centre de formation pour apprentis) accueillent 35512 apprentis dont 749 dans l'enseignement supérieur agro-nomique et vétérinaire

Les CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) ont accueilli 187819 stagiaires.

### 4 filières de formation

- Filière Production
- Filière Transformation
- Filière Aménagement
- Filière Services

### Ses Elèves

À la rentrée 2012 l'enseignement agricole a accueilli :

- 169 621 élèves dont 61 715 dans le public (36,4%)
- 32 894 étudiants dont 12 639 dans le public (38,4%)

*Les élèves à la rentrée 2012 sont répartis comme suit :*



| Cycles                              | Effectif global | Dont Public |
|-------------------------------------|-----------------|-------------|
| 1er cycle (4ème 3ème et Dima)       | 33 505          | 3 265       |
| 2ème cycle général et technologique | 40 633          | 17 032      |
| 2ème cycle professionnel            | 124 304         | 28 779      |
| Cycle supérieur court               | 32 894          | 12 639      |
| Total                               | 169 621         | 61 715      |

# Les Ateliers régionaux du CDDEAP

## Atelier n° 2

### Service public en milieu rural et aménagement du territoire

## Fiche n° 1

- Historique
- Etat des lieux
- Les textes cadres

### Historique

Jusqu'en 1984, l'Enseignement Agricole était structuré dans les départements autour du lycée départemental qui assurait les formations générales, techniques et de techniciens supérieurs. La formation professionnelle était alors dispensée en collège agricole ainsi que dans des centres de formation professionnelle agricole « jeunes » ou CFPA « J » qui complétaient le dispositif. Ainsi structuré, l'enseignement agricole public couvrait l'ensemble du territoire des départements et apportait une offre de formation complémentaire de l'Education Nationale :

- de la 3ème au supérieur court avec la seconde générale, le bac D' prédécesseur du bac S ainsi que les classes préparatoires ;
- du CAPA en 3 ans après la 5ème du collège jusqu'au BTSA en passant par les formations intermédiaires du BEPA, des BTA et BTA«O» ;
- dans toutes les filières des champs de formation professionnelle du Ministère de l'Agriculture et notamment, des « services à la personne ».

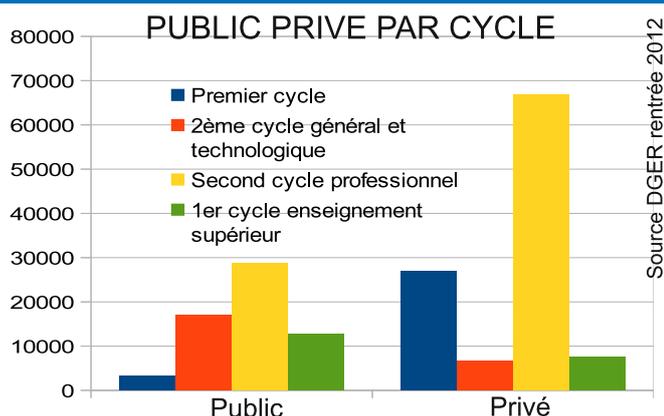
Or, depuis les lois « Debré » et « Rocard » respectivement de 1960 et de 1984, l'enseignement agricole public a vu la part des élèves scolarisés se réduire alors que se développait l'enseignement agricole privé. Ainsi, les CFPA « J » régis jusqu'en 84 par un conseil d'administration propre, sont devenus des centres constitutifs des établissements publics locaux reposant sur des Lycées d'Enseignement Général et Technologique Agricole (ex-lycées départementaux) ou des Lycées Professionnels Agricoles -ex collèges agricoles-. Avant leur disparition totale au début des années 90, leurs formations et leur structure sont devenues des monnaies d'échange pour l'ouverture notamment de nouvelles filières de BTSA dans les lycées. C'est aussi durant cette période que la gestion des structures pédagogiques par le Ministère de l'Agriculture à travers les redéploiements a entraîné l'abandon de nombreuses classes de 4e, 3e « troquées » par les établissements publics contre l'ouverture des classes de BTSA. Le désengagement du service public sur le territoire laissa place au développement du privé et notamment aux MFR qui depuis, si on reprend leur propre slogan, « essaient ».

La loi sur l'éducation de 1989 – ou loi « Jospin »- en instituant la filière technologique et le bac professionnel, a entraîné un sursaut en permettant un accroissement des effectifs essentiellement du niveau IV de l'enseignement agricole public. Cette embellie fut de courte durée et s'estompa à la fin des années 90.

La loi d'orientation agricole de 1999 en confiant la mission d'insertion scolaire au seul enseignement agricole public redonna quelques espoirs de reconquête, rapidement déçus avec le retour de la droite en 2002. La généralisation de la mission insertion scolaire à l'enseignement privé ainsi que les politiques libérales de suppression d'emplois publics et d'externalisation de la mission de service public ont considérablement réduit les effectifs scolarisés dans le service public d'enseignement agricole. Majoritaire au début des années 60, notamment dans le secteur de la production, les effectifs scolarisés dans l'Enseignement Agricole Public ne représentent plus à la rentrée 2012 que 36,38 %.

C'est ainsi, que l'enseignement agricole public a été contraint de désertier progressivement les formations de niveaux VI et V (4ème, 3ème et CAPA) ainsi que le secteur professionnel des « services » au profit de l'enseignement privé.

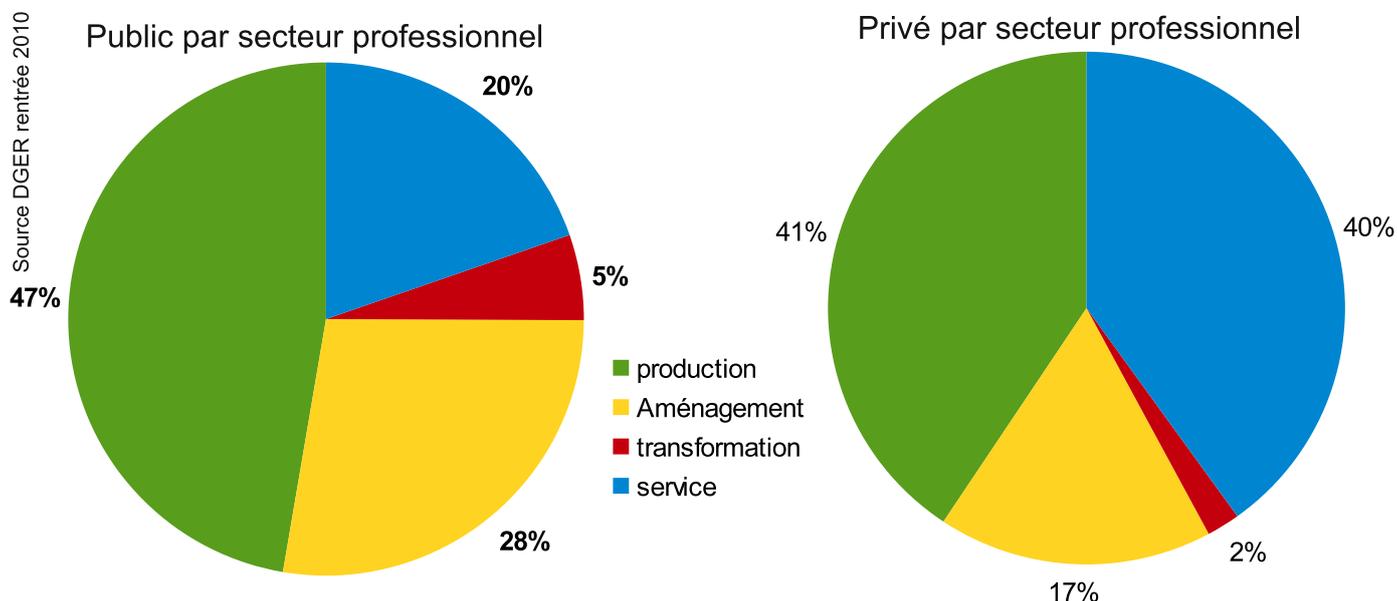
### Etat des lieux du service public d'Enseignement Agricole en milieu rural



L'enseignement agricole public dans la diversité des statuts de ses établissements (LEGTPA, LEGTA et LPA) est présent sur l'ensemble des voies de formation avec respectivement 17 032 élèves dans les voies générale et technologique, 28779 dans la voie professionnelle et 12639 dans le supérieur court. Il est en revanche peu présent aux niveaux VI et V (4ème, 3ème et DIMA) puisqu'il ne scolarise que 3265 élèves contre 26975 dans le privé.

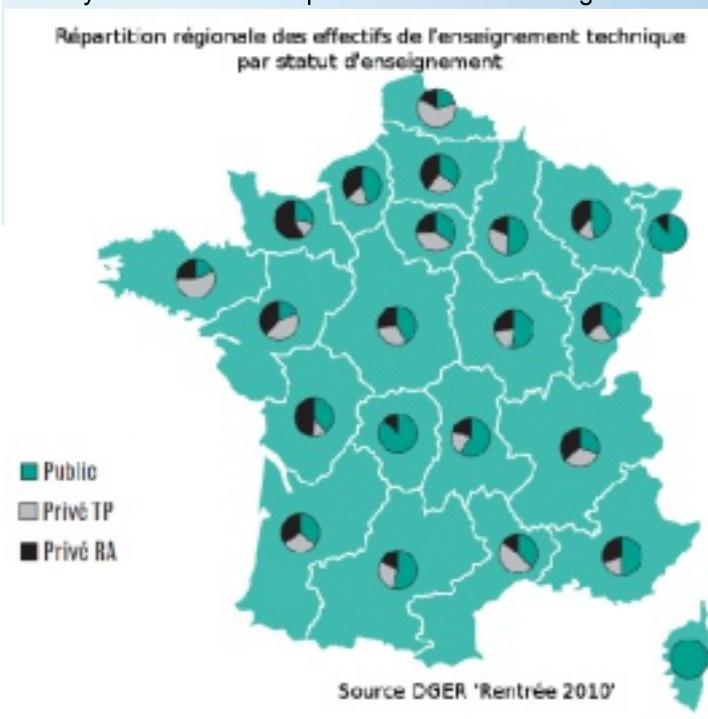
La répartition des élèves dans les principaux secteurs professionnels est hétérogène. Celle-ci tient d'une part aux emplois nécessaires à chacune des branches professionnelles et d'autre part à la partition faite des élèves entre les établissements publics et privés.

L'agrandissement incessant des structures des exploitations agricoles ainsi que les restructurations de l'industrie agro-alimentaire ont eu pour effet de réduire les publics intéressés par les filières dites « cœur de métier » du ministère de l'agriculture. Parallèlement, les évolutions des organisations familiales et sociales en milieu rural ont généré de nouveaux emplois de proximité "de la petite enfance" ou encore "d'aide aux personnes âgées". La distribution des champs professionnels par les autorités académiques entre public et privé a considérablement affaibli l'enseignement agricole public en ne lui permettant pas de se développer sur les filières porteuses notamment du «service aux personnes». Le «maintien des équilibres» que certaines autorités académiques reproduisent, contribue encore à la défense des «chasses gardées» de l'enseignement privé.



Les établissements de l'enseignement agricole public sont inégalement répartis sur le territoire national. Les politiques de suppression d'emplois et les réformes entreprises durant cette dernière décennie ont aggravé cette situation. Dans les régions Bretagne, Pays de Loire, Nord-Pas-de-Calais, les effectifs de l'enseignement agricole public sont devenus inférieurs ou égaux à 20 %. Le service public ne dispose plus d'aucune classe de 4e agricole en Pays de Loire... Les personnels et les usagers sont quelquefois les seuls à s'en émouvoir. Pourtant, et nous

avons pu le constater au moins dans l'une de ces régions, le ministère de l'agriculture ne dispose plus désormais de suffisamment de fonctionnaires pour présider les jurys d'examen des diplômes et qualifications délivrés par le Ministère de l'agriculture.



Ces orientations ainsi que les conséquences induites tant par la réforme de la voie professionnelle (fin du double flux et suppression d'une année de formation) que par le plafonnement imposé des effectifs aux classes d'entrée dans l'enseignement agricole public, se traduisent par une nouvelle perte de 1598 élèves dans l'EAP à la rentrée 2012 soit 61715 élèves accueillis contre 63313 en 2011. Cette baisse est aussi imputable à la poursuite des fermetures d'autorité de classes de 4ème dans l'EAP par des autorités académiques.

### Les textes cadres

Loi Debré de décembre 59 ; Lois de juillet et de décembre 84 -Lois Rocard- ; Loi de 89 -Loi Jospin- ; Loi d'orientation agricole de 1999 ; Loi Forissier de 2006...

**Les Ateliers régionaux  
du CDDEAP**  
**Atelier n° 2**  
**Service public en milieu  
rural et aménagement  
du territoire**

**Fiche n° 2**

- **Problématique générale**
- **Les quatre principaux objectifs du CDDEAP**

Problématique générale



L'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, (...) sont dispensés dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au service public (L811-1 du code rural).

Or, la partition des champs de formation et des territoires dans l'enseignement agricole par l'administration est contradictoire avec les principes républicains énoncés dans le code rural. Ce n'est pas parce que l'enseignement et la formation professionnelle agricole privées participent au service public (L813-1 du code rural) qu'une telle rente de situation doit leur être réservée. De même les raisons liées à l'histoire quelquefois évoquées par des responsables politiques ou de l'administration, ne peuvent les dédouaner de leur responsabilité. Les principes républicains imposent un accès pour tous aux structures publiques (établissements et classes) et plus particulièrement dans des régions où l'enseignement agricole privé est outrageusement majoritaire. De même, ces responsables ne peuvent rester indifférents aux pratiques des établissements privés qui, si ils reçoivent de l'État une subvention calculée sur le coût moyen d'élèves scolarisés dans l'enseignement agricole public (forfaits externat, demi-pension et l'internat) grâce aux formations sous contrat, n'hésitent pas à contraindre parfois au régime de l'internat les élèves qu'ils accueillent ou encore exigent des familles des frais de pré-inscription.

Cette situation, permise en raison du laxisme voire d'une certaine connivence de l'administration du MAAF, est inadmissible car elle rend impossible le choix des familles pour le service public. Elles n'ont alors d'autres choix que de se tourner vers l'enseignement privé.

### 1 Formuler des exigences :

- de réimplantation et/ou de consolidation de structures publiques d'enseignement agricole nécessaires à la satisfaction de la demande sociale de formation, dans les régions notamment où les disparités sont les plus criantes ;
- de la satisfaction d'une offre de formation complète de service public... ;
- de structures publiques indépendantes des lobbys pour ré-orienter les pratiques professionnelles vers les attentes citoyennes.

### 2 Explorer les supports possibles de ré-implantation du service public et des formations relevant du MAAF :

- par la création de structures nouvelles ;
- en confortant des structures mises en difficulté par les politiques de ces dernières années ;
- en adossant nos structures ou nos formations à chaque fois que nécessaire à des établissements du Ministère de l'Education Nationale implantés en milieu rural.

### 3 Définir les volumes de crédits d'enseignement à redéployer vers des emplois ainsi qu'en ré-orientant les crédits d'externalisation vers des emplois publics.

### 4 Utiliser tous les supports législatifs disponibles en ce sens et notamment la prochaine loi d'avenir pour l'agriculture pour viser ces objectifs :

- par l'introduction d'amendements déduisant du financement de l'État aux établissements privés sous contrat, les financements perçus de collectivités territoriales, l'État étant dorénavant déconcentré ;
- en fléchant les financements et les emplois à l'exercice des autres missions de l'enseignement agricole inscrites dans le code rural destinés aux établissements publics d'enseignement agricole de façon à ce qu'ils ne viennent pas en déduction de la mission de formation ;
- en distinguant par des programmes différents de la LOLF l'enseignement agricole public de l'enseignement agricole privé...

**Les Ateliers régionaux  
du CDDEAP  
Atelier n° 2  
Service public en milieu  
rural et aménagement  
du territoire**

**Fiche n° 3**

**Etat des lieux local à la  
rentrée 2012 : le Lycée  
Professionnel Agricole  
Antoine Brun de Lapalisse**

- Ses classes - Ses effectifs
- Ses élèves : origine socio-professionnelle
- Ses élèves boursiers
- Ses élèves : résultats aux examens
- Ses personnels : effectifs
- Le Lycée et son exploitation : outil d'animation territoriale
- Historique d'une volonté politique d'affaiblir le LPA Lapalisse



**Le Lycée Professionnel Agricole  
Antoine Brun de Lapalisse**

Ses classes  
Rentrée 2012

4 classes :

- 1 seconde professionnelle "Services aux Personnes et aux Territoires"
- 2 classes de 1<sup>ère</sup> année Baccalauréat professionnel "Services aux Personnes et aux Territoires"
- 1 terminale Baccalauréat Professionnel "Services aux Personnes et aux Territoires"

**Des demandes d'inscription ont été formulées pour une formation CAPA "Services en milieu rural".**



Ses classes  
Effectifs - Rentrée 2012

| Classes  | Filles    |           |           |           | Garçons  |          |          |           | Total     |           |           |            |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
|  | Int       | DP        | Ext       | Total     | Int      | DP       | Ext      | Total     | Int       | DP        | Ext       | Total      |
| Seconde Professionnelle SAPAT                  | 12        | 13        | 1         | 26        | 1        | 1        |          | 2         | 13        | 14        | 1         | 28         |
| 1 <sup>ère</sup> Bac professionnel SAPAT       | 10        | 17        | 1         | 28        | 2        |          |          | 2         | 12        | 17        | 1         | 30         |
| 1 <sup>ère</sup> Bac professionnel SAPAT - OET | 9         | 13        | 6         | 28        | 3        |          |          | 3         | 12        | 13        | 6         | 31         |
| Bac pro 2 <sup>ème</sup> année - SMR           | 3         | 12        | 2         | 17        | 3        | 1        |          | 4         | 6         | 13        | 2         | 21         |
| <b>Total</b>                                   | <b>34</b> | <b>55</b> | <b>10</b> | <b>99</b> | <b>9</b> | <b>2</b> | <b>0</b> | <b>11</b> | <b>43</b> | <b>57</b> | <b>10</b> | <b>110</b> |

# Le Lycée Professionnel Agricole Antoine Brun de Lapalisse

## Ses élèves Origine Socioprofessionnelle

- Agriculteurs : 4 %
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : 5 %
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 2 %
- Employés : 22 %
- Ouvriers : 36 %
- Personnes sans activité professionnelle : 18 %
- Professions intermédiaires : 5 %
- Retraités : 8 %

## Ses élèves boursiers

51 % des élèves  
bénéficient d'une bourse.

Au vu de ces chiffres, on peut  
constater que le lycée joue un rôle  
social très important.

Ce service public a donc toute sa  
place dans cette partie du  
département.

## Ses élèves Résultats aux examens - session 2012

| Examens présentés                             | % de réussite | Taux régional | Taux national |
|---|---------------|---------------|---------------|
| BEPA<br>Services aux personnes                | 84,00%        | 78,00%        | 83,00%        |
| Bac professionnel<br>Services en milieu rural | 100,00%       | 91,00%        | 91,00%        |

## Ses personnels Effectifs

- Enseignants : 12 – fonctionnaires et non titulaires de droit public
- Administratifs : 3 – fonctionnaires
- TOS – Conseil Régional : 6 – 2 titulaires et 4 non titulaires
- Vie scolaire : 1 CPE et 3 assistants d'éducation

## Le lycée et son exploitation : un outil d'animation territoriale

### Actions menées en commun avec la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, actions culturelles :

- Résidences d'Artistes,
- Représentations théâtrales,
- Expositions diverses,
- Atelier artistique du mercredi après-midi,
- Actions menées avec des Associations,
- Projections Cinéma Itinérant.

Le lycée accueille à l'internat des élèves du Lycée de Varennes de l'Education Nationale.

## Historique d'une volonté politique d'affaiblir le LPA Lapalisse

**La démarche est toujours la même, le lycée public est affaibli progressivement, à la fois par les gouvernements successifs avec la suppression des formations et par le Conseil Régional.**

Suppressions en 2005 du bac pro CGEA, en 2006 du BEPA vente de produits frais, en 2007 de la classe de 3ème et en 2009 du BEPA CPA. On en déduit ensuite que l'exploitation agricole ne sert plus. **Et en 2011**, ouverture d'un CAPA service en milieu rural, dans le lycée privé du Mayet de Montagne.

Avec la réforme du bac professionnel et la sortie du double flux (effectifs de première résultant cette année des poursuites des élèves de la classe de BEPA II et de seconde professionnelle)



à la rentrée 2014 l'établissement perdra une classe supplémentaire faisant passer l'effectif à moins de 100 élèves.

La suppression des formations "production" et la rénovation de la voie professionnelle sont la cause de cet affaiblissement.

**Mais ce sont les conséquences logiques de réformes** qui visent deux objectifs : **réduire les effectifs des agents de l'État**

**et externaliser les missions de service autant que faire se peut.**

**En parallèle, en 2008, le Conseil Régional (CR) n'attribue plus de crédits pour le LPA de Lapalisse.** Il décide alors, avec la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), de fusionner le lycée avec le LEGTA de Moulins, en disant aux personnels que cela permettra de redynamiser le site de Lapalisse. Mais dès 2010, le CR et la DRAAF proposent la fermeture de ce petit établissement en prétextant qu'il n'est pas conforme aux normes de sécurité, alors que de gros travaux de rénovation avaient été récemment réalisés (4 millions d'euros). Cet argument s'est avéré faux lorsque le Maire de la Commune a demandé une expertise.

Suite à la mobilisation des personnels, de la population et du Maire (pétition : 3000 signatures), en 2011 le gouvernement décide de ne pas fermer cet établissement et demande à ce qu'un projet soit élaboré. **Ce projet élaboré par les personnels et le proviseur adjoint n'a jamais pu voir le jour.**

L'exécutif régional ne tient absolument pas compte de cette décision et persiste en disant en mars 2012 « *C'est la droite qui a maintenu Lapalisse, la gauche va gagner les élections et c'est la gauche qui le fermera* » et tout au long de l'année 2012-2013, il refuse de passer les conventions avec des organismes qui utilisaient les locaux (centre de formation...) supprimant ainsi une source de « revenu » de l'ordre de 20 000 à 30 000 euros. Le CR décide seul de construire un « plateau technique » au LEGTA de Moulins avant même que le Ministère n'ait pris une décision quant à l'avenir du site de Lapalisse. De plus, en 2013, le Conseil régional, avec l'aval de la DRAAF, propose l'ouverture d'un bac pro par apprentissage au CFA public de l'Allier en partenariat avec le lycée privé du Mayet de Montagne dans le même champ de formation qu'à Lapalisse !

Signez la pétition de soutien pour le maintien du LPA Lapalisse  
adresse pour lien : <http://www.snetap-fsu.fr/Petition-pour-le-maintien-du-Lyce.html>

SERVICE PUBLIC EN MILIEU RURAL  
ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**PROGRAMME DE LA JOURNEE**

**Lundi 8 avril 2013**

**Participants :**

Matin : ouverture à tous les partenaires possibles, même non membres du comité

Après-midi : les élus qui soutiennent Lapalisse et les membres du comité national

**9h00** : accueil café

**9h15** Présentation du programme de la journée

**9h30-11h00** : témoignages des personnels, (des élèves), des parents d'élèves et de l'ensemble des soutiens au lycée de Lapalisse

**11h00-12h00** : réactions, débats et définition des modalités d'interpellation des pouvoirs publics

**12h15-13h30** : déjeuner au self du lycée

**13h30-14h30** : exposition de la problématique du thème par une succession d'intervenants

**14h30-15h30** débat et première ébauche d'un document sur le service public d'enseignement agricole en milieu rural et l'aménagement du territoire par le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'EAP

**15h30-16h00** : conférence de presse

# Accès au LPA Antoine Brun de Lapalisse

LYCEE ANTOINE BRUN

44 avenue Charles de Gaulle 03120 LAPALISSE

Tél : 04 70 99 03 21 – fax : 04 70 99 38 04

**Par train : gare de Vichy (la gare de Lapalisse a été fermée).**

**Gare de Vichy : on organisera le trajet en voiture entre cette gare et Lapalisse (il faut 35 minutes).**

**En voiture : la carte et le plan sont visibles sur géoportail.**

**Maryse CHABRILLAT - Portable : 06 15 22 27 52**

## Le COMITÉ DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (CDDEAP)



**PCF** (Parti communiste français) / **Parti de Gauche** (Ecologie, socialisme, république) / **Gauche Unitaire** / **NPA** (Nouveau parti anticapitaliste) / **Parti Socialiste** / **Les Verts** (Parti écologiste) / **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves) / **FIDL** (Syndicat lycéen) / **Confédération Paysanne** (Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs) / **MODEF** (Confédération syndicale agricole des exploitants familiaux) / **SYAC-CGT** (Syndicat national du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche / Confédération générale du travail) / **FNAF-CGT** (Fédération nationale agroalimentaire et forestière / Confédération générale du travail) / **SNEP-FSU** (Syndicat des enseignants d'éducation physique et sportive et des professeurs de sport – Fédération syndicale unitaire) / **SNETAP-FSU** (Syndicat national de l'enseignement technique agricole public – Fédération syndicale unitaire).